



12 mai 2017

Detachment denied, **le mauvais feuilleton des** **refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Saison 2, Épisode 9 : Passer d'un pays à l'autre, c'est courir un risque !

Mélodie est professeure des écoles, titulaire depuis bientôt 10 ans. Durant sa formation initiale, elle a été formée à l'enseignement en espagnol dans les classes bilingues. Cette spécialisation lui a permis d'être recrutée au lycée français de Sarie en Bullénie où elle exerce depuis deux ans en tant que détachée. Au départ, Mélodie projetait d'effectuer deux contrats dans deux pays différents afin d'enrichir son expérience : mais un poste exceptionnellement vacant correspondant à son profil dans une école homologuée en Trildavie est venu bousculer son calendrier.

Mélodie a contacté le chef d'établissement, passé les entretiens et été recrutée. Elle a donc signalé dans les temps qu'elle mettrait fin à son contrat de résidente en Bullénie. Son poste a fait un heureux en commission de recrutement.

Alors que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, Mélodie reçoit un sale matin un avis de refus de détachement de son département d'origine. Motif : manque de professeur.e.s des écoles, a fortiori bilingues.

Mélodie tombe des nues : ce refus implique un retour en France, ce n'est pas son projet. Son logement est loué, comment le récupérer dans de brefs délais ? Et surtout, comment psychologiquement, accepter de changer de force ses plans ?

Mélodie appelle la direction académique, elle évoque son avenir ; l'administration, elle, lui répond nécessité.

Ne souhaitant pas renoncer à ses projets, à ses rêves, à cette nouvelle expérience à l'étranger qui lui est proposée et pour laquelle elle s'est battue, Mélodie contacte son syndicat, le Sgen-CFDT, qui la soutient pour former un recours gracieux.

Aujourd'hui, Mélodie attend toujours une réponse.

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.